

Toujours pas d'accord « Comité de Groupe » signé malgré une législation précise sur le sujet

Rappel Comité de Groupe : Un comité de groupe est constitué au sein du groupe formé par une entreprise appelée entreprise dominante, dont le siège social est situé sur le territoire français, et les entreprises qu'elle contrôle dans les conditions définies à l'article L. 233-1, aux I et II de l'article L. 233-3 et à l'article L. 233-16 du code de commerce.

- SCC France SAS et RIGBY CAPITAL composant l'UES SCC

- FLOW LINE TECHNOLOGIES,

- ALTIMANCE,

Les membres du Comité sont désignés par les organisations syndicales de salariés parmi leurs élus aux CSE de l'ensemble des entreprises du groupe et sur la base des résultats des dernières élections."

Notre Direction n'est pas d'accord sur le dernier point en conséquence toujours pas d'accord signé !

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR VOTRE HISTORIQUE D'AUGMENTATION DE SALAIRE OU AUTRE MERCI DE NOUS CONTACTER AU 01 41 91 31 94 – E-MAIL : CONTACT@FOSCC.FR



NOUS NE SOMMES PAS DE CEUX OU CELLES QUI DIVISENT, SEPRENT, DISCRIMINENT LES HOMMES ET LES FEMMES ENTRE EUX...

Yves Veyrier, secrétaire général de FO, était l'invité d'Arnaud Ardoin, mardi 23 novembre sur Smart Job :

Arnaud Ardoin : Une grande partie de cette campagne présidentielle porte sur l'immigration. Est-ce que vous ne dites pas l'inverse ? Aujourd'hui, avec cette pénurie d'emplois, pourquoi ne pas s'appuyer sur cette main d'œuvre étrangère, en partie ? Elle est ici, en France, elle n'a pas le droit de travailler en raison de leur statut : demandeurs d'asile... Est-ce que c'est une des solutions ? »

Yves Veyrier : Un, nous ne voyons pas les travailleurs qui viennent de tel ou tel pays, qu'on appelle migrants, comme une valeur marchande. On les voit comme des hommes et des femmes. Quand on quitte son pays, ses racines, son environnement, c'est un déchirement la plupart du temps ; sauf, l'émigration choisie intellectuelle, artistique... Il ne faut pas oublier cela ! Nous ne sommes pas favorables à ce qu'on ait une politique migratoire qui soit dirigée vers la valeur marchande, parce que sinon vous allez sélectionner celles et ceux que vous accueillerez en fonction de ce qu'ils valent économiquement, ce qui n'est pas acceptable de mon point de vue. Nous ne sommes pas d'accord, les hommes et les femmes ne sont pas des quotas ! Deuxièmement, il faut effectivement permettre à ceux qui résident dans notre pays de pouvoir travailler, d'accéder aux mêmes droits - nous avons eu tout un sujet sur le travail détaché en Europe - en termes de salaire, de protection sociale. Et, contrairement à ce que véhiculent certaines thèses, nous n'avons et nous n'aurons jamais rien à voir avec celles et ceux qui font de l'étranger, du travailleur migrant, le bouc émissaire, faute d'apporter des solutions en matière de justice économique et sociale.

Arnaud Ardoin : Il y a le migrant et il y a la personne d'origine étrangère qui est française qui travaille en France... »